

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 9 septembre à 18 h 00,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en
séance publique sous la Présidence de M. Guillaume ROBIC – Maire

ETAIENT PRESENTS :

ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie -
FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle
JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN -
CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT
THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël
LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques -
ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn - Liliane ROPARS

PROCURATION :

Claire CHARRIER à Stellane BRETON

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOMDA

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

Suite à la démission de Madame Louise SOUFFLET (raisons professionnelles), et au refus de Monsieur Grégoire CHOMEL (question de respect de la parité) de siéger au Conseil Municipal, il sera procédé à l'installation de Madame Rozenn TALEC en tant que Conseillère Municipale.

Affaires générales

I – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

II - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

III – Modification de la représentation au sein des Commissions Municipales et au sein du Conseil d'administration du Collège Edouard Herriot

IV – Commission intercommunale d'aménagement foncier de Glomel – Kergrist-Moëlou – Rostrenen - Désignation d'un conseiller municipal

Urbanisme

V - Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

VI – Mission de géomètre en vue du classement de la voirie communale

Marchés Publics et financement des opérations

VII – Demande subvention DSIL pour l'assainissement dans le cadre du dossier de transfert des effluents de la STEP de Pont-Kroazig vers la STEP de Pont ar Hant de Plouguernevel

VIII – Demande de subvention au Département dans le cadre du plan de relance – Fonds d'investissement exceptionnel pour les communes

IX – Achat d'un véhicule utilitaire de type fourgon tôle pour les Services Techniques de Rostrenen

X - Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor

XI – Exonération des droits de place en 2020 – marché du mardi et samedi et fête foraine du 15 août

INFORMATIONS

- Possibilité de candidature de la Commune de Rostrenen à l'appel à projet « Petites Villes de Demain »

QUESTIONS DIVERSES

Objet :

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose que la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un Répertoire Electoral Unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Elle met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera. Les listes électorales seront établies par commune et non plus par bureau de vote.

Le Maire se voit transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.

Un contrôle a posteriori sera opéré par une nouvelle commission de contrôle. Le rôle de cette commission sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les électeurs concernés contre les refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an.

Les membres de la commission de contrôle prévue par l'article L. 19 nouveau du Code Electoral chargée d'examiner les RAPO sont nommés par le Préfet lors du renouvellement des Conseils Municipaux selon les modalités précisées à l'article R . 7 du nouveau Code électoral.

Rostrenen disposant de plus de 1 000 habitants, la commission sera composée de 5 conseillers municipaux dont 3 conseillers ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. La Commission de contrôle est complétée par deux autres conseillers municipaux dont la 2^{ème} liste est arrivée seconde lors du renouvellement pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux le souhaitant de faire acte de candidature pour cette nouvelle commission de contrôle.

Font acte de candidature : Philippe LE GOUARD, Alain BENION, Rozenn TALEC, Nolwenn BURLLOT et Réjane BOSCHER.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

Liste majoritaire	Nom	Prénom	Fonction au sein du conseil municipal	Titulaire d'une délégation
Monsieur	LE GOUARD	Philippe	Conseiller Municipal	non
Monsieur	BENION	Alain	Conseiller Municipal	non
Madame	TALEC	Rozenn	Conseillère Municipale	non

2nde liste	Nom	Prénom	Fonction au sein du conseil municipal	Titulaire d'une délégation
Conseiller municipal	BURLOT	Nolwenn	Conseillère Municipale	non
Conseiller municipal	BOSCHER	Réjane	Conseillère Municipale	non

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Obet :

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) - Approbation

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs **présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.**

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de **8** commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, **soit au maximum avant le samedi 12 septembre 2020.**

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de **32 noms**.

La liste des 32 noms est dressée en document annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DRESSE :

- La liste de 32 noms en vue de la mise en place de la CCID pour le mandat 2020-2026.

1	M.	GAUTHIER	NICOLAS	24/12/1987	16 PLACE DE LA REPUBLIQUE	CFE
2	M.	MAZIERE	ERIC	04/03/1964	6 PLACE DE LA REPUBLIQUE	CFE
3	MME	LE MEHAUTE	ANNICK	24/04/1945	50 RUE DE KOADERNOD	TH / TF
4	M.	JEANNINGROS	RICHARD	03/05/1950	2 LOTISSEMENT HENT DERO	TH / TF
5	M.	GELEOC	RAYMOND	06/04/1950	9 BIS RUE DE STRASBOURG	TH / TF
6	M.	BEAUGEOIS	JEAN	05/01/1951	26 RUE DU 1ER CONNETABLE	TH / TF
7	MME	PERRAULT	ODILE	25/08/1959	KERGAOURANTIN	TH / TF
8	M.	COLLET	JEAN CLAUDE	18/04/1958	32 RUE OLLIVIER PERRIN	TH / TF
9	M.	DE QUELEN	CHRISTOPHE	22/06/1961	ZONE DE LA GARENNE	CFE
10	MME	SALAUN	MARIE FRANCOISE	04/06/1961	6 RUE JEAN MARIE ROLLAND	TH / TF
11	MME	LANNEZVAL	MICHELLE	13/04/1958	7 RUE DE KERTREPHINE	TH / TF
12	MME	THOMAS	MARIE ANNICK	13/01/1959	7 LOKMARIA	TH / TF
13	MME	TAFFET	PRISCILLE	20/07/1983	4 RUE DE LA MARNE	CFE
14	MME	LE GOFF	MORGANE	18/08/1986	4 RUE ARMAND HAMON	CFE
15	MME	LE GUENNEC	ANNYVONNE	02/01/1971	LANHELLEN VRAS	TH / TF
16	M.	CADAU	CHRISTOPHE	23/05/1962	KERRIOU	TH / TF
17	MME	QUARCK	DENISE	11/11/1945	12 LOKMARIA	TH / TF
18	MME	LERATE	MAYANNE	14/06/1948	KERANNA	TH / TF
19	M.	LOZACH	DANIEL	28/12/1952	9 BIS Cité Yves Le Bourge	TH / TF
20	MME	COATLEVEN	VIVIANE	10/08/1948	16 RUE DU MOULIN	TH / TF
21	M.	HERVE	OLIVIER	08/09/1950	11 CITE DE KERBRINI	TH / TF
22	M.	FOURDRINIER	CLEMENT	29/04/1977	11 LOTISSEMENT KASTELL LOSKET	TH / TF
23	M.	SOUFFLET	SEBASTIEN	24/11/1973	MILIN RESTMENGI	TH / TF
24	MME	FEROC	DANIELE	27/02/1953	25 AVENUE ALBERT TORQUEAU	TH / TF
25	MME	L'ANTHOENE	KARINA	22/12/1967	16 LOTISSEMENT KASTELL DOUR	TH / TF
26	M.	CABARET	ETIENNE	30/08/1987	7 LOKMARIA	TH / TF
27	M.	SIMON	MICHEL	01/06/1955	PEMPOULL DANIEL	TH / TF
28	M.	LE TRAON	HONORE	08/01/1938	3 RUE ARMAND HAMON	TH / TF
29	M.	ROULLEAU	DAVID	15/03/1979	KERGAOURANTIN	TH / TF
30	M.	GUERVENEAU	MICHEL	11/12/1953	3 RUE LAENNEC	TH / TF
31	M.	LYSIMAQUE	CHRISTIAN	08/11/1945	5 RUE ROSA LE HENAFF	TH / TF
32	MME	CHARRIER	CLAIRE	16/08/1964	22 rue des Martyrs	TH / TF

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Pour information liste des personnes tirées au sort pour la CCID :

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
M. GELEOC Raymond M. FOURDRINIER Clément Mme PERRAULT Odile Mme SALAUN Marie-Françoise Mme LERATE Marie-Annick M. LOZAC'H Daniel M. CADAU Christophe M. LYSIMAQUE Christian	M. ROULLEAU David M. MAZIERE Eric M. BEAUGEOIS Jean Mme LANNEZVAL Michelle Mme L'ANTHOENE Karina Mme FEROC Danièle Mme LE GOFF Morgane M. CABARET Étienne

Objet :

Modification de la représentation au sein des Commissions Municipales et au sein du Conseil d'administration du Collège Edouard Herriot

Suite à la démission de Madame Louise SOUFFLET, il convient de modifier la composition des commissions suivantes par le remplacement de Madame Rozenn TALEC.

- Commission concertation, communication et numérique : Rozenn TALEC en lieu et place de Louise SOUFFLET
- Commission Vie associative, culturelle et animations : Rozenn TALEC en lieu et place de Louise SOUFFLET

- Commission santé, social, seniors et solidarités : Rozenn TALEC en lieu et place de Louise SOUFFLET

Pour des questions pratiques, il convient de modifier la représentation du Conseil d'Administration au Collège Edouard Herriot : Julie CLOAREC en lieu et place de Justine LE NY.

Il convient également de modifier la représentation au sein du conseil d'administration du Lycée Professionnel Rosa Parks. En effet, suite à une nouvelle réglementation, le Lycée nous a informé que la Commune ne pouvait avoir qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant, du fait que la CCKB se verra proposer un représentant également. Une modification doit donc être apportée pour la représentation communale :

Proposition : Julie CLOAREC – titulaire / Jacques SIBERIL suppléant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- D'approuver les modifications de représentation au sein des commissions municipales et de représentation au sein des Conseils d'administration du Collège E. Herriot et du Lycée Rosa Parks telles qu'indiquées dans la présente délibération.

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Commission intercommunale d'aménagement foncier de Glomel – Kergrist-Moëlou – Rostrenen - Désignation d'un conseiller municipal

Vu les articles L.121-6 et R. 121-18 du Code Rural et de la Pêche maritime,

Dans le cadre du renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Intercommunale

d'Aménagement Foncier des communes de Glomel, Kergrist-Moëlou et Rostrenen, notamment ceux élus par le Conseil Municipal.

Concernant la représentation du Conseil Municipal, il est proposé que Monsieur David ROULLEAU – Adjoint au Maire participe aux travaux de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Lors du prochain Conseil Municipal, il conviendra de compléter la représentation communale par l'élection de 2 propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et d'un propriétaire suppléant.

Afin de pouvoir se présenter, les intéressés doivent faire acte de candidature d'ici au prochain Conseil Municipal fixé au 7 octobre 2020 à 12h00. Il reviendra alors au Conseil Municipal d'élire les 2 représentants titulaires et le représentant suppléant des propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune selon la liste arrêtée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- De désigner Monsieur David ROULLEAU – Adjoint au Maire, pour participer aux travaux de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Liliane ROPARS interpelle l'assemblée en précisant que dans l'actuelle commission, seuls des agriculteurs conventionnels y siègent. Il faudrait veiller à une meilleure représentation de l'agriculture biologique, notamment.

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation avec le public et l'arrêté municipal du 29 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant les modalités de consultation du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU par le public l'arrêté municipal en date du 15 juillet 2020,

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 23 juillet 2020 au 26 août 2020 inclus ;

Vu l'avis des personnes publiques associées consultées sur le dossier,

Entendu le bilan de la mise à disposition et le bilan de la concertation ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune modification, les avis des personnes publiques associées étant favorables ou sans prescription, aucune personne du public n'ayant fait une observation sur le dossier

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire rappel en quoi consiste le projet de modification simplifiée n°1.

Nous avons découvert le changement de zonage du secteur d'implantation, entre autres, de la société Aprobois - Celticoat, qui envisage prochainement un projet de construction.

Ce secteur initialement repéré comme zone industrielle (UY) lors de l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) en 2015 est devenu lors de la révision allégée n°1 de 2016 liée, notamment, à la mise en compatibilité du document avec la mise à 2x2 voies de la RN 164, une zone agricole classée en Ah, maintenue par la révision n° 2 de Septembre 2019 en secteur A sur le document graphique qui était peu lisible en ce qui nous concerne et a en fait révélé une erreur du cabinet QUARTA lors de la numérisation du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification simplifiée n°1 a fait l'objet d'une demande pour avis aux Personnes Publiques Associées. Elles n'ont pas émis de réserves ou d'observations sur le dossier. Ce dossier a fait l'objet d'une consultation du public du 23 juillet 2020 au 26 août 2020. Aucune observation n'a été émise.

Par conséquent le dossier de modification simplifiée n°1 peut être approuvé en l'état. (voir document QUARTA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

2. autorise M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
3. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
4. indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
5. La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité ;
6. Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Annexe :

Bilan de la concertation préalable avec le public

La délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 avait fixé les modalités de concertation suivantes :

- Note du projet de modification visible sur le site Internet de la Commune : www.rostrenen.fr,
- affichage de cet avis de concertation en Mairie,
- un dossier descriptif accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population sera mis à disposition du public pendant 1 mois,
- avis de concertation annoncé dans la presse locale : Ouest-France, Le Télégramme et le Poher Hebdo.

Tous les éléments de concertation ont été réalisés.

A l'issue de la période de concertation qui a eu lieu du 5 juin 2020 au 6 juillet 2020 inclus, aucune observation n'a été formulée par le public sur le registre prévu à cet effet.

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
Mission de géomètre en vue du classement de la voirie communale -
Approbation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un inventaire exhaustif de la voirie communal qui sera validé in fine par enquête publique. Ce travail permettra de mettre à jour toute la voirie communale (chemin ruraux, intégration de voiries privées, de voies de lotissements, classement des voies communales et départementales, notamment dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN 164, des modifications seront apportées, inventaire des places publiques et stationnements).

Ce travail est essentiel et permettra un meilleur suivi de la voirie communale et d'avoir des documents à jour permettant éventuellement de bonifier la Dotation Globale de Fonctionnement (part Dotation de Solidarité Rurale).

C'est le cabinet de Géomètre SELARL NICOLAS ASSOCIES qui a été retenue pour réaliser cette mission pour un montant d'honoraires de 10 950 € TTC.

Le cabinet NICOLAS propose en option une formation pour les élus sur la délimitation du domaine public et l'alignement pour une somme de 1 140 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette mission et la signature par M. le Maire de l'acte d'engagement de l'étude de classement de la voirie Communale avec la SELARL NICOLAS ASSOCIES pour la somme de 12 090 € TTC (formation des élus / agents incluse)

VOTE
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
Demande subvention DSIL pour l'assainissement dans le cadre du dossier de transfert des effluents de la STEP de Pont-Kroazig vers la STEP de Pont ar Hant de Plouguernevel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel à projet relatif à la part exceptionnelle en 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance des territoires, les projets liés à la résilience sanitaire dont la mise aux normes des équipements sanitaires et les travaux sur les réseaux d'assainissement sont concernés.

Les dossiers doivent être adressés au plus tard pour le 14 septembre 2020.

Il est donc proposé de repositionner le dossier d'assainissement de transfert des effluents de la station d'épuration de pont-Kroazig vers la station d'épuration de Pont ar Hant, et de travaux d'aménagement de la filière boues de la station d'épuration de Pont ar Hant.

Voici le plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant (HT)	RECETTES	Montant (HT)	%
Transfert des effluents de la station d'épuration de Pont Kroazig vers le réseau d'assainissement de la commune de Plouguernevel	309 000,00 €	Auto-financement Communes de ROSTRENEN et PLOUGUERNEVEL	112 836,80	20%
Modernisation de la filière de traitement des boues de la station d'épuration de Pont Ar Hant de Plouguernevel	255 184,00 €	DSIL 2020 - Accompagnement de la Relance des territoires	225 673,60	40%
		Agence de l'eau Loire Bretagne	225 673,60 €	40%
TOTAL	564 184,00 €	TOTAL	564 184,00 €	100%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et de solliciter la DSIL au titre de l'appel à projet relatif à la part exceptionnelle en 2020 dans le cadre de l'accompagnement de la relance des territoires.

Les financements de l'Agence de l'eau ont évolué, notamment sur la partie réseau d'assainissement et sur le traitement des boues.

Une rencontre avec les élus de Plouguernével aura lieu très prochainement afin d'avancer sur le dossier.

Raymond GELEOC : Ce projet a déjà été validé. Avec la COVID-19, il n'est plus possible d'épandre les boues d'épuration sans traitement préalable avec un surcoût pour la collectivité. Par conséquent, le choix technique de la centrifugeuse est le bon. Au moment de l'appel d'offres, la Commune de Plouguernével a fait valoir qu'il ne lui revenait pas de payer quelque investissement nouveau sur leur station.

Liliane ROPARS : Il faudra peut-être revoir la part de financement de chaque commune.

Guillaume ROBIC : La DSIL tombe à point nommé tout comme les subventions complémentaires de l'Agence de l'eau. Le dossier était prêt et nous avons de bonnes chances d'obtenir les crédits demandés.

Raymond GELEOC : Nous avons une réunion avec la Commune de Plouguernével le 22 septembre prochain.

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Demande de subvention au Département dans le cadre du plan de relance – Fonds d'investissement exceptionnel pour les communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a lancé un appel à projet dans le cadre de la mise en place d'un plan de relance – fonds d'investissement exceptionnel pour les communes pour les projets pouvant être mis en œuvre rapidement en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique du département suite à l'impact de la pandémie de la COVID 19.

Nous avons reçu les modalités de ce plan de relance au mois de juillet sachant que nous devons déposer notre dossier au plus tard pour 21 août 2020. Il s'agit du 1^{er} appel à projets. Un second appel à projets sera publié dans le courant de l'automne 2020 qui devront répondre à un cahier des charges spécifiques.

Le calendrier étant contraint, nous proposons au Conseil Municipal de prendre connaissance des règles pour ce 1^{er} appel à projet :

- Opérateurs éligibles : les communes pour des opérations inférieures à 200 000 € HT
- Projets éligibles : seuls les projets d'investissement (travaux, équipements, matériels...) pourront faire l'objet d'un soutien financier,
- Date limite de dépôt du dossier : 21 août 2020,
- Attribution des subventions : 19 octobre 2020
- Plafond de l'aide : 50 000 € par opération
- Taux d'aide départemental différencié suivant l'ampleur du projet :
 - 25 % pour les opérations comprises entre 150 000€ HT et 200 000 € HT,
 - 30 % pour les opérations comprises entre 100 000 € HT et 150 000 € HT,
 - 50 % pour les opérations comprises entre 50 000 € HT et 100 000 € HT,
 - 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du projet sur lequel, il a été demandé une subvention :

Dans les différents quartiers de la Commune, plusieurs équipements intergénérationnels de loisirs, sportifs et d'agrément demandent à être sérieusement réhabilités, remis en valeur et/ou développés, afin de redonner à ces lieux et équipements des conditions d'accueil du public sécurisées, attractives et créatrices de rencontre et de lien social, particulièrement dans certains quartiers périphériques de la Commune.

La présence pour les plus jeunes et pour les familles de petits équipements sportifs gratuits et de plein air est importante pour valoriser les différents quartiers et attirer des populations mixtes et diversifiées. De la même manière, les habitants plus âgées utilisent fréquemment ces installations ou leurs abords pour se rencontrer et maintenir des liens sociaux importants au quotidien.

Ce projet a donc autant une visée technique, que d'attractivité et de lien social.

Nous avons identifié 3 champs d'actions à mener dans le cadre de ce projet :

- Réhabilitation des équipements extérieurs multi-sportifs situés Cité des Peupliers et Cité du Manoir-Koadernod (actuellement football / Basket-Ball),
- Réhabilitation et/ou développement des espaces jeux « petite enfance » situés Cité du Manoir, Square de la Fontaine, Quartier de Bonne-Nouvelle,
- Réhabilitation des terrains et allées de boules (Cité du Manoir), ainsi que du boulodrome municipal aux abords de la Salle des Fêtes et qui nécessite des aménagements de loisirs pour les plus jeunes afin d'en faire un lieu de rencontre intergénérationnelle.

Dans la mise en œuvre effective du projet, nous souhaitons développer plusieurs axes transversaux :

- Améliorer l'accessibilité des lieux et équipements réhabilités, pour tous les types de publics,
- Adapter le mobilier urbain à proximité de ces équipements pour inciter la population à mieux fréquenter ces équipements sur le temps de loisirs : parking à vélos, tables, bancs, poubelles,
- Etablir une signalétique importante à partir du Centre-Ville et des rues principales pour mettre en avant ces équipements,
- Associer les habitants de tout âge dans la réhabilitation de ces lieux et équipements.

Plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant (HT)	RECETTES	Montant (HT)	%
Acquisition d'équipements de loisirs et sportifs (jeux, buts,...)	60 000,00 €	Auto-financement	45 000,00	45%
Signalétique et mobilier urbain	15 000,00 €	Aides possibles des fédérations sportives nationales ou divers	5 000,00	5%
Travaux sur structures existantes (clôture, couverture boulodrome,)	25 000,00 €	Conseil Départemental des Côtes d'Armor : fonds d'investissement exceptionnel pour les communes	50 000,00 €	50%
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €	100%

Il s'agit d'approuver ce projet et le plan de financement proposé.

Nolwenn BURLLOT : Nous comprenons l'urgence pour le dépôt du dossier pour le 21 août 2020, mais la commission aurait pu être réunie avant.

Guillaume ROBIC : Nous avons souhaité proposer un sujet de fonds qui amènera la réunion de la commission par la suite. Nous étions au mois de juillet-août avec des congés.

Concernant la 2^{ème} tranche de l'appel à projet, nous ne connaissons pas encore le cahier des charges.

Nolwenn BURLLOT : Concernant la redynamisation du Centre-Ville, nous souhaitons être associés.

Guillaume ROBIC : Tous les élus sont invités lors de l'atelier élu.

Liliane ROPARS : Il faudra faire quelque chose concernant la signalétique, notamment pour les numéros des maisons à la campagne.

Guillaume ROBIC : Les jeudis du mois d'octobre nous aurons des réunions concernant les adresses. C'est un travail qui a déjà démarré depuis quelques mois avec la Poste.

VOTE :

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Achat d'un véhicule utilitaire de type fourgon tôle pour les Services Techniques de Rostrenen

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de consultation sous la forme adaptée a été lancée afin de renouveler un véhicule utilitaire de type fourgon tôle aux services techniques. L'actuel véhicule utilitaire OPEL MOVANO fera l'objet d'une reprise.

C'est la concession CITROËN de Pontivy qui a été retenue avec livraison au Garage MORDELET de Plouguernevel pour la somme de 21 725,76 € TTC (comprenant le kit bois, le balisage classe 2...) et la reprise de l'ancien véhicule.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- D'approuver l'acquisition du Véhicule utilitaire de type Jumper de chez Citroën au prix de 21 725,76 € TTC aux conditions de la commande décrites dans la présente délibération.

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle
-------------	---

	JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
Exonération des droits de place en 2020 – marché du mardi et samedi et fête foraine du 15 août

La crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité des entreprises, commerçants et associations situées sur le territoire de la commune. Ainsi, afin de soutenir le secteur économique Rostrenois, pour tenir compte des difficultés de certains commerces durant la période de confinement il avait été décidé de proposer la gratuité des droits de place jusqu'à la fin de l'année 2020 afin de soutenir, notamment les producteurs locaux.

Il convient de formaliser cette décision par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

-d'exonérer de droits de place les personnes physiques et morales ayant une autorisation d'exploitation des étals sur le marché le mardi et le samedi jusqu'à la fin de l'année 2020.

David ROULLEAU : C'est une mesure qui a été décidé par la précédente municipalité pendant la période de confinement, nous ne faisons que régulariser administrativement suite à une demande du comptable. C'est une mesure qui a été appréciée par les déballeurs, dont j'en fait partie.

Alain ROLLAND remercie David ROULLEAU pour la reconnaissance de ce qui a été fait. Concernant le véhicule utilitaire c'était également dans les tuyaux. C'est bien qu'il y ait une certaine continuité.

VOTE
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - SOUFFLET Louise - DUPONT THOMAS -
-------------	---

	COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Liliane ROPARS tient à souligner la qualité du marché du mardi et du samedi. C'est un gage de dynamisme. Elle souligne également le travail accompli par les services techniques et la qualité du fleurissement.

INFORMATIONS :

Jeannot FLAGEUL précise les événements qui se sont déroulés cet été : le 13 juillet au soir concert de la Corde Raide au Centre-Ville, 15 août : dans le cadre de l'appel à projet départemental de soutien aux événements culturels dont nous avons été lauréats, nous avons retenu la compagnie « la Brigade Mobile » qui a déambulé dans les rues de Rostrenen. Il y a également eu In Cité avec la Fourmi-e, un festival Fisel plus intimiste et plus court, le Forum des associations fréquenté par environ 500 personnes et avec 42 associations participantes.

Julie CLOAREC informe le Conseil Municipal qu'il a fallu procéder à 2 embauches pour les écoles : Fanny COUSINEAU et Coline MATHE (CDD pour remplacer Séverine LE NY).

La signature de la convention en vue de la reconduction des 2 emplois associatifs locaux avec l'OMS et le Département.

Christophe JAGU précise au Conseil Municipal que des demandes de mise en sécurité de certaines voies ont été demandées. Ainsi, une période de test a démarré rue Henri Rivoal pour 1 mois et pourra être reconduite si elle donne satisfaction. La piétonnisation du marché rue Abbé Gibert et l'aménagement plus sécurisé du sens unique de la rue Gambetta avec une pré-signalisation rue Henri Rivoal donne satisfaction. Au Pont de Bonen, le passage des vélos, l'organisation de stage de pêches avec les jeunes et l'aménagement de la Maison éclusière ont amené de l'activité sur ce secteur et donc afin de faire ralentir les véhicules un radar pédagogique, des panneaux de signalisation et un passage piéton ont été installés.

Nolwenn BURLLOT demande quand l'entreprise COLAS qui a été retenue va démarrer les travaux de voirie et quelles sont les voies retenues.

Il est répondu que le programme retenu est celui qui a été donné pour information lors de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet.

Stellane BRETON informe le Conseil Municipal que l'association Esprit Fablab a souhaité répondre à l'appel à projet numérique du Département et dans ce cadre a sollicité la municipalité pour avoir son soutien, notamment par le prêt de la salle des fêtes pour organiser un « salon » pour fédérer les acteurs du numérique à Rostrenen.

La 1^{ère} commission Concertation, communication et numérique se réunira le 15 septembre prochain.

Marie-Noelle SIEZA explique que Rostrenen-Plage a attiré 35 participants. Une distribution complémentaire de masques en tissu sera réalisée auprès de + 70 ans et personnes vulnérables.

QUESTIONS DIVERSES :

Alain ROLLAND précise à M. Le Maire qu'il est de coutume que le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en précisant le ou les personnes qui ont donnée procuration.

Réjane BOSCHER précise que l'éclairage public rue René Le Magorec ne fonctionne plus depuis un moment.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance du Conseil Municipal de Rostrenen à 19h45.
